

7. **Durée du contrat:** Le contrat aura une durée d'un an et pourra être renouvelé au maximum deux fois.
8. a) **Demande de documents:** voir au point 1.
- b) Les demandes doivent parvenir, sous enveloppe fermée, au plus tard 52 jours après la date d'envoi de l'avis (voir au point 17).
9. a) **Personnes admises à assister à l'ouverture des offres:** L'ouverture des offres incombera aux services compétents de la DG III.
- b) **Date et heure de cette ouverture:** 2 semaines après la date limite de réception des offres.
- 10., 11.
12. **Forme juridique du groupement:** Les offres peuvent être présentées individuellement ou conjointement. Si deux candidats, ou plus, présentent une offre conjointe, l'un d'eux doit être désigné comme contractant principal, responsable du contrat.
13. **Conditions minimales:** Les candidats seront essentiellement sélectionnés en fonction de leur niveau de connaissance des techniques, des entreprises et des USA, ainsi que de leur expérience en matière de TIC.
- Les critères de sélection seront donc les suivants:
- niveau de connaissance du soumissionnaire en ce qui concerne l'état de la technique, l'appréciation des tendances, les acteurs industriels et scientifiques, la situation en Europe, en Amérique et dans le monde;
  - expérience et références du soumissionnaire.
- Par conséquent, les candidats doivent joindre à leur demande de participation au présent appel d'offres tous les documents permettant de juger de leur aptitude à accomplir la tâche en question ainsi que, le cas échéant, les références des travaux déjà effectués dans ce domaine.
14. **Délai de maintien des offres:** Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant neuf mois à compter de la date d'envoi de l'avis.
15. **Critères d'attribution:**
- capacité du soumissionnaire à comprendre quels sont les objectifs globaux des prestations à fournir,
  - capacité d'analyse et de synthèse,
  - aspects financiers.
- 16.
17. **Date d'envoi de l'avis:** 14. 4. 1994.
18. **Date de réception de l'avis par l'OPOCE:** 14. 4. 1994.

## Appel d'offres relatif à un service de veille technologique dans le domaine des TIC au Japon

### Procédure ouverte

(94/C 110/07)

1. **Pouvoir adjudicateur:** Commission des Communautés européennes, direction générale III, industrie, unité III-A-5 «Technologies de l'information et équipements de télécommunications: analyse, prospective et stratégie», Beaulieu 24, 2/63, rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles.

Tél. (32-2) 296 90 63. Télécopieur (32-2) 296 88 67.

Personne à contacter: M. Jacques Agniel.

2. **Objet du marché:** En vue de soutenir les activités d'analyse de l'évolution industrielle et technologique actuellement en cours dans le domaine de l'information et des communications, la Commission des Communautés européennes lance un appel d'offres relatif à la mise en place d'un service de veille technologique au Japon.

Le correspondant sera chargé de recueillir et d'analyser les informations disponibles en matière de technologies de l'information et des communications (TIC) au Japon. Cette activité couvre les domaines suivants:

- initiatives de l'administration, actions des pouvoirs publics et des organismes de normalisation, réglementation, activités des groupes de pression,
- événements majeurs de la vie économique (fusions d'entreprises, accords de coopération technologique, accords commerciaux) et analyse de ces événements,
- nouvelles entreprises et qualifications,
- technologies avancées et applications potentielles de ces technologies,

- préparation de rapports «ad hoc» en fonction des besoins.
- Les cinq principaux aspects des TIC qui seront traités sont: le traitement électronique de l'information, les télécommunications, l'électronique grand public, les logiciels et les composants.
- Le correspondant sélectionné devra:
- être capable de déterminer la phase critique du cycle de développement au cours de laquelle les technologies ne relèvent plus de la recherche fondamentale mais ne sont pas encore utilisées dans l'industrie,
  - avoir une solide formation technique et une connaissance approfondie du processus de sélection suivi en entreprise pour adopter une nouvelle technologie,
  - entretenir des relations étroites avec les instituts de recherche, les universités et le secteur industriel des TIC,
  - bien connaître la politique japonaise en matière de technologie et d'aide aux entreprises.
3. **Lieu d'exécution:** Les prestations seront fournies à partir du pays en question.
  4. Les soumissionnaires doivent indiquer le nom ainsi que la formation universitaire et la qualification professionnelle des personnes qui seront chargées de fournir les prestations.
  - 5.
  6. Les fournisseurs doivent soumissionner pour l'ensemble des prestations en question.
  7. **Durée du contrat:** Le contrat aura une durée d'un an et pourra être renouvelé au maximum deux fois.
  8. a) **Demande de documents:** Voir au point 1.
  - b) Les demandes doivent parvenir, sous enveloppe fermée, au plus tard 52 jours après la date d'envoi de l'avis indiquée au point 17.
  9. a) **Personnes admises à assister à l'ouverture des offres:** L'ouverture des offres incombera aux services compétents de la DG III.
- b) **Date et heure de cette ouverture:** 2 semaines après la date limite de réception des offres.
- 10., 11.
12. **Forme juridique du groupement:** Les offres peuvent être présentées individuellement ou conjointement. Si deux candidats, ou plus, présentent une offre conjointe, l'un d'eux doit être désigné comme contractant principal, responsable du contrat.
  13. **Conditions minimales:** Les candidats seront essentiellement sélectionnés en fonction de leur niveau de connaissance des techniques, des entreprises et du Japon, ainsi que leur expérience en matière de TIC.
- Les critères de sélection seront donc les suivants:
- niveau de connaissance du soumissionnaire en ce qui concerne l'état de la technique, l'appréciation des tendances, les acteurs industriels et scientifiques, la situation en Europe, au Japon et dans le monde,
  - expérience et références du soumissionnaire.
- Par conséquent, les candidats doivent joindre à leur demande de participation au présent appel d'offres tous les documents permettant de juger de leur aptitude à accomplir la tâche en question ainsi que, le cas échéant, les références des travaux déjà effectués dans ce domaine.
14. **Délai de maintien des offres:** Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant 9 mois à compter de la date d'envoi de l'avis.
  15. **Critères d'attribution:**
    - Capacité du soumissionnaire à comprendre quels sont les objectifs globaux des prestations à fournir,
    - capacité d'analyse et de synthèse,
    - aspects financiers.
  - 16.
  17. **Date d'envoi de l'avis:** 14. 4. 1994.
  18. **Date de réception de l'avis par l'OPOCE:** 14. 4. 1994.